

DCG 2

DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES GROUPEMENTS D'AFFAIRES

FICHES DE RÉVISION

2^e édition

Pascale David

Agrégée d'économie et gestion

Professeur en classes préparatoires à l'expertise comptable

Élise Grosjean-Leccia

Agrégée d'économie et gestion

Professeur en classes préparatoires à l'expertise comptable

en partenariat avec

DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Crédits iconographiques

p. 8 : © Location by Iga from the Noun Project ; p. 12 : © laws by iconpacks from the Noun Project ; © right bracket by Daniel Nochtka from the Noun Project ; © Law by Lakshisha from the Noun Project ; © Zoom by Dima Lagunov from the Noun Project ; © Arrow by Adrien Coquet from the Noun Project ; p. 57 gauche : © verified by Arunkumar from the Noun Project ; p. 57 droite : © Gavel by Iconic from the Noun Project ; p. 102 : © three by Made by Made from the Noun Project.

Maquette de couverture : Hokus Pokus

Maquette intérieure : Yves Tremblay

Mise en page : Nord Compo

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2020

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-080579-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Avant-propos	5
FICHE ❶ Sources et évolutions du droit des sociétés	7
FICHE ❷ Choix d'une structure juridique	9
FICHE ❸ Nature juridique de la société et intérêt social.....	11
FICHE ❹ Éléments constitutifs du contrat de société	15
FICHE ❺ Capital social et capitaux propres, résultat et dividendes	19
FICHE ❻ Naissance de la société	23
FICHE ❼ Fonctionnement de la société : les dirigeants	25
FICHE ❽ Fonctionnement de la société : les associés	29
FICHE ❾ Fonctionnement de la société : les contrôles de la société	33
FICHE ❿ Disparition de la société	35
FICHE ⓫ Sociétés sans personnalité juridique propre	37
FICHE ⓬ Parts sociales, actions et obligations	39
FICHE ⓭ Société à responsabilité limitée (SARL) : constitution et évolution ...	41
FICHE ⓮ Société à responsabilité limitée (SARL) : fonctionnement	45
FICHE ⓯ Société anonyme (SA) : constitution et évolution	49
FICHE ⓰ Société anonyme (SA) : dirigeants	53
FICHE ⓱ Société anonyme (SA) : contrôles	57
FICHE ⓲ Société anonyme (SA) : actionnaires	59
FICHE ⓳ Société par actions simplifiée (SAS) : constitution et évolution	61
FICHE ⓴ Société par actions simplifiée (SAS) : fonctionnement	63
FICHE ⓵ Société en nom collectif (SNC)	67
FICHE ⓶ Économie sociale et solidaire (ESS)	71
FICHE ⓷ Société en commandite par actions (SCA)	75
FICHE ⓸ Sociétés d'exercice libéral (SEL)	77
FICHE ⓹ Sociétés civiles de droit commun (SC), SCI, SCM et SCP	79
FICHE ⓺ Sociétés agricoles	81
FICHE ⓻ Groupement d'intérêt économique (GIE)	85
FICHE ⓼ Prévention des difficultés des entreprises	87
FICHE ⓽ Traitement des difficultés des entreprises	91
FICHE ⓾ Procédure de sauvegarde	93

FICHE 31	Procédures de redressement et de liquidation judiciaires	97
FICHE 32	Responsabilité pénale : généralités	101
FICHE 33	Responsabilité pénale et personnes morales	105
FICHE 34	Procédure pénale	107
FICHE 35	Infractions de droit commun applicables aux affaires	111
FICHE 36	Infractions spécifiques	115
FICHE 37	Responsabilité pénale du CAC	119

Avant-propos

Bienvenue dans l'univers des fiches de révision Expert Sup !

Retrouvez l'essentiel du programme en **cinq mots-clés**.

1 Mobiles

Les fiches sont détachables ! Elles permettent donc de réviser en toutes circonstances pour des usages variés : glissées dans le manuel, en complément du cours, à emporter partout pour optimiser votre temps (dans les transports, entre deux cours...), etc.

#Détachable #Pratique #Utile #Nomade

2 Simples

La structure des fiches est basique et claire. Chaque fiche comporte des titres et rubriques aisément repérables, des mots-clés, des notions essentielles surlignées.

#Clair #Concis #Efficace #PrêtÀRéviser

3 Visuelles

Les fiches détachables Dunod reprennent l'essentiel du cours comme vous auriez pu le faire. Les informations les plus importantes ont été sélectionnées et mises en avant dans les rubriques ou surlignées dans le texte.

Des schémas, tableaux et autres synthèses facilitent la mémorisation du cours.

#Synthétique #Visuel #Structuré

4 Ergonomiques

La navigation d'une fiche à l'autre est aisée : les nombreux renvois vous guident et vous permettent de progresser à votre rythme tout en liant les notions du programme. La lecture n'est donc pas nécessairement linéaire.

#Souple #Complémentaire

5 Fidèles au programme

100 % conformes au nouveau programme applicable dès la rentrée 2019 (session d'examens 2020), les fiches couvrent toutes les notions incontournables. À la fin de chaque fiche, la rubrique « Le + de l'expert » vous offre de précieux conseils pour faire la différence lors de l'épreuve.

#Fiable #RéussiteAssurée

1

Sources et évolutions du droit des sociétés

Mots-clés

Droit européen • Évolution • Loi Pacte • Sources du droit

1 Sources du droit des sociétés

Définition

Le **droit des sociétés** regroupe l'ensemble des règles juridiques qui régissent la vie des sociétés, de leur constitution à leur dissolution.

Le droit des sociétés est un droit éclaté. De nombreuses sources existent, qu'il convient de distinguer. Il est fortement influencé par le droit européen.

Sources européennes et nationales du droit des sociétés

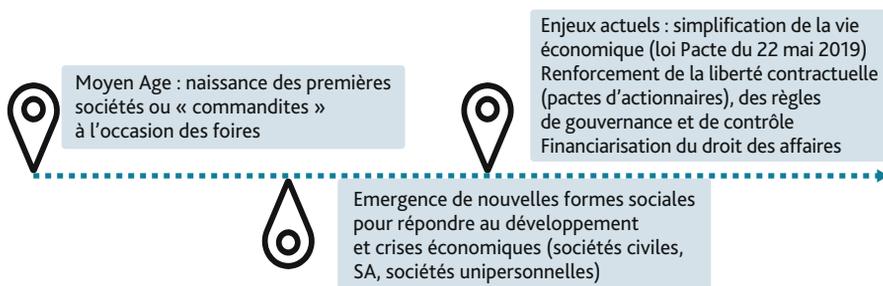
Droit européen	Droit national
<ul style="list-style-type: none"> • Directives instaurant des normes minimales dans des domaines divers (ex. : protection des intérêts et des droits des actionnaires) et permettant l'harmonisation des législations nationales. • Création de nouveaux types de groupements (ex. : GEIE, société européenne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi <ul style="list-style-type: none"> – Code civil : dispositions générales applicables à toutes les formes de sociétés (articles 1872 et 1873), réglementation de la SC et de la SEP. – Code de commerce : dispositions relatives aux sociétés commerciales (SNC, SCA, SARL, SAS, SA) et aux GIE, dispositions pénales applicables à certaines sociétés commerciales. – Code monétaire et financier : dispositions relatives aux sociétés faisant offre publique de titres. • Jurisprudence <p>Interprétation de la loi ou création de règles par le juge pour trancher les conflits.</p> • Contrat de société (statuts), d'association, de GIE réglementant les relations entre les membres. Statuts soumis à publication, inopposables aux tiers.

2 Évolutions du droit des sociétés

Le droit des sociétés a souvent accompagné les mutations économiques. Les différentes formes sociétaires ont toujours été créées pour répondre à des besoins. L'histoire récente du droit des sociétés reflète celle de la France contemporaine, aux prises avec deux contraintes contradictoires :

- la mondialisation et le libéralisme ;
- l'universalisme et le principe d'égalité entre les associés.

Évolutions du droit des sociétés



La **loi Pacte** du 22 mai 2019 illustre à la fois :

- l'influence du droit européen puisque les nouveaux seuils d'intervention des CAC dans les structures françaises sont calqués sur ceux de la directive comptable de 2013 ;
- la volonté du législateur de laisser de la liberté aux petites structures, qui n'auront plus l'obligation de nommer un CAC.

A contrario, la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II, prévoit plusieurs mesures visant à renforcer les pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers (AMF), et donc le contrôle de l'administration sur les grandes sociétés.

LE + DE L'EXPERT

Le droit des sociétés balance entre liberté et contrôle.

2

Choix d'une structure juridique

Mots-clés

EIRL • Entreprise individuelle • Groupement d'affaires • Société

A. Typologie des sociétés et groupements d'affaires

Définitions

- Le **groupement d'affaires** est une structure juridique permettant l'exercice d'une activité économique.
- La **société** est un contrat entre deux ou plusieurs personnes qui conviennent d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie, en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. Elle peut être instituée, dans les cas prévus par la loi, par l'acte de volonté d'une seule personne. Les associés s'engagent à contribuer aux pertes (C. civ., art. 1832).

Typologie des groupements d'affaires

En fonction du but recherché			
But lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés • GIE 	But autre que lucratif	<ul style="list-style-type: none"> • Associations • Coopératives
En fonction de la responsabilité des membres ou des besoins financiers			
Société de capitaux (ou par actions)		Sociétés de personnes	
<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés qui ont des besoins financiers importants, certaines pouvant faire appel aux marchés financiers. • Elles émettent des actions. • Les actionnaires ont une responsabilité limitée aux apports. 	<ul style="list-style-type: none"> • SA • SCA • SAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés dans lesquelles compte la personne de l'associé. • Elles émettent des parts sociales. • Associé engagé sur son patrimoine personnel vis-à-vis des dettes sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • SNC • SC
La SARL a une nature hybride. Elle émet des parts sociales mais les associés voient leur responsabilité limitée aux apports.			
En fonction du domaine économique ou de l'activité exercée			
Sociétés civiles		Sociétés commerciales	
Activité de nature civile (immobilière, agricole, libérale).	<ul style="list-style-type: none"> • SCI • SCP, SCM 	La commercialité peut être liée à la forme de la société ou à son objet.	<ul style="list-style-type: none"> • SA, SAS, SARL, SNC, SCA
Certaines structures bénéficient d'un statut spécial pour des activités soumises à une réglementation spécifique.			<ul style="list-style-type: none"> • Coopératives • SEL